

Règlement du jeu

Article 1 : Société organisatrice

La Chambre de Commerce et d'Industrie métropolitaine et territoriale Nice Côte d'Azur (désignée ci-après la « CCI Nice Côte d'Azur » ou l'« Organisateur ») dont le siège social est situé au 20 boulevard Carabacel - CS 11259 06005 NICE CEDEX 1 France, n° SIRENE : 180 600 017 organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 09/07/2020 12h00 (midi) au 26/07/2020 00h00 (minuit). L'opération est intitulée : « #MesVacances06 ».

Cette opération est accessible via la page : mesvacances06.fr

Article 2 : Conditions de participation

2.1 Ce Jeu est ouvert à toute personne physique résidant dans le département des Alpes-Maritimes, qui désire s'inscrire gratuitement depuis la page web : mesvacances06.fr.

2.2 Sont exclus de toute participation au présent Jeu et du bénéfice de toute dotation, que ce soit directement ou indirectement, l'ensemble du personnel de la CCI Nice Côte d'Azur et ses Membres élus, y compris leur famille et conjoints (mariage, P.A.C.S. ou vie maritale reconnue ou non), ainsi que les personnes mineures.

2.3 Les personnes n'ayant pas transmis leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiées, tout comme les personnes refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et strictement nécessaires pour les besoins de la gestion du jeu.

2.4 La participation au Jeu implique, pour tout participant, l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement. Le non respect dudit règlement entraîne l'annulation automatique de la participation et de l'attribution éventuelle de dotations.

Article 3 : Modalité de participation

Le Jeu se déroule comme suit, le joueur doit :

1. se connecter à l'adresse pour accéder au jeu : mesvacances06.fr ;
2. cliquer sur le bouton « Participer » ;
3. remplir le formulaire de participation, avoir pris connaissance et accepter le règlement du jeu :
 - Le joueur peut jouer plus d'une fois et inviter ses amis à jouer.
 - Le jeu sera organisé du 09-07-2020 12h00 (midi) au 26-07-2020 00h00 (minuit)
 - Chaque lot mis en jeu sera gagné par les participants ayant cumulé le plus de points
 - Le joueur ne peut gagner qu'un seul lot pendant la durée du jeu.

Le jeu est accessible 24h sur 24h sur Internet à l'adresse : mesvacances06.fr

Article 4 : Sélection des gagnants

Un seul lot sera attribué par gagnant (même nom, même adresse).

Chaque gagnant sera désigné après vérification de son éligibilité au gain de la dotation le concernant. Il sera contacté par téléphone ou courrier électronique par la CCI Nice Côte d'Azur. Si un participant ne se manifeste pas dans le mois suivant le message vocal ou/et l'envoi d'un courrier électronique, il sera considéré comme ayant renoncé à son lot et le lot restera la propriété de la CCI Nice Côte d'Azur.

Du seul fait de l'acceptation de son prix, le gagnant autorise l'Organisateur à utiliser ses nom, prénom, ainsi que l'indication de sa ville et de son département de résidence dans toute manifestation publicitaire, sur le site Internet de l'Organisateur et sur tout site ou support affilié ainsi que sur les

sites Internet des partenaires de la CCINCA sans que cette utilisation puisse ouvrir de droit et rémunération autres que le prix gagné.

Les gagnants devront se conformer au règlement. S'il s'avérait qu'ils ne répondent pas aux critères du présent règlement, leurs lots ne leur seraient pas attribués. Les participants autorisent toutes les vérifications concernant leur identité, leurs coordonnées postales ou la loyauté et la sincérité de leur participation. A ce titre, la CCI Nice Côte d'Azur se réserve le droit de demander un justificatif de domicile du gagnant avant l'envoi de la dotation. Toute fausse déclaration (identité, adresse etc.) entraîne l'élimination immédiate du participant.

Article 5 : Dotations

Le jeu désignera les gagnants qui auront obtenu le meilleur score lors de la clôture du jeu.

Selon leur ordre de réussite au jeu (du plus fort au moins fort), les dotations des participants seront les suivantes :

- 1 lot de deux nuits avec petit-déjeuner inclus pour 2 personnes à l'hôtel Martinez à Cannes ;
- 1 lot d'une nuit en Chambre de Luxe avec petit-déjeuner inclus pour 2 personnes au Royal Riviera à St-Jean-Cap Ferrat ;
- 1 lot d'une nuit pour deux personnes en Chambre Deluxe, accueil VIP à l'arrivée, petit-déjeuner « continental », bain de soleil pour 2 personnes et 1 emplacement parking au Beach Hôtel au Cap d'Antibes ;
- 1 lot d'une nuit en chambre Deluxe Mer avec petit déjeuner et dîner pour 2 personnes au Negresco à Nice ;
- 2 lots d'un chèque voyage Corsica Ferries d'une valeur de 250€ déductible de la valeur hors taxes et droits du billet et sera valable jusqu'au 31/12/2021 (date de réservation) ;
- 1 lot d'un déjeuner et bain de soleil pour 2 personnes au Carlton Beach Club 1930 à Cannes ;
- 1 lot d'une nuit en lodge pour 2 personnes à la Réserve des Monts d'Azur à Thorenc ;
- 1 lot d'un déjeuner et bain de soleil pour 2 personnes au Croisette Beach à Cannes ;
- 1 lot d'un déjeuner et bain de soleil pour 2 personnes au Blue Beach à Nice ;
- 1 lot d'une nuit avec petit-déjeuner pour 2 personnes à l'Hôtel Locarno Nice ;
- 1 lot d'une nuit avec petit-déjeuner pour 2 personnes à l'hôtel Biakko à Nice ;
- 6 lots : d'un déjeuner pour 2 personnes chez les Maîtres Restaurateurs du 06 ;
- 1 lot d'un déjeuner pour 2 personnes à la Plage Beau Rivage à Nice ;
- 1 lot d'une journée avec matelas, serviette et parasol pour deux personnes à la Plage Beau Rivage à Nice ;
- 10 lots d'un chèque voyage Corsica Ferries d'une valeur de 50€ déductible de la valeur hors taxes et droits du billet et sera valable jusqu'au 31/12/2021 (date de réservation) ;
- 10 lots d'un French Riviera Pass 24 h ;
- 25 lots d'une Côte d'Azur Card ;
- 10 lots d'un Vésuvia Mountain Pass ;
- 3 lots de 2 entrées gratuites Marineland valables jusqu'au 31/12/2020 ;
- 2 lots de 2 entrées Aquasplash valables jusqu'au 31/08/2020 ;
- 2 lots d'un panier composé Florian ;
- 2 lots d'un menu avec cocktail et tapas à Terrasse Z à Nice ;
- 20 lots d'une bouteille éco / gourde Côte d'Azur France ;
- 16 lots d'une paire raquettes de plages Côte d'Azur France ;
- 8 lots d'un chapeau Côte d'Azur France ;
- 5 lots d'un parfum Côte d'Azur France Jasmin Fragonard ;
- 3 lots d'un Trio Confits Florian ;
- 3 lots d'un Trio à tartiner La Bastide ;

- 5 lots d'une visite guidée du domaine de la Source (domaine viticole à Nice Appellation Bellet) pour deux personnes, à Nice - Dégustation des vins et produits locaux des agriculteurs du réseau Bienvenue à la Ferme.

L'utilisation des lots est conditionnée par les disponibilités dont disposent les établissements partenaires et, le cas échéant, de leur durée de validité.

Article 6 : Acheminement des lots

Les gagnants recevront toutes les informations nécessaires à l'acheminement des lots via un email dans les 15 jours (hors week-end et jours fériés), à partir de l'annonce des gagnants. Les lots seront envoyés aux gagnants par voie postale.

La CCI Nice Côte d'Azur ne pourra être tenue pour responsable de l'envoi des dotations à une adresse inexacte du fait de la négligence du gagnant. Si les lots n'ont pu être livrés à leur destinataire pour quelque raison que ce soit, indépendamment de la volonté de la CCI Nice Côte d'Azur (le gagnant ayant déménagé sans mettre à jour son adresse, etc. ...), ils resteront définitivement la propriété de la CCI Nice Côte d'Azur.

La CCI Nice Côte d'Azur ne remplacera pas les lots perdus, volés ou dont la date de validité serait obsolète (au moment où le gagnant souhaiterait en disposer).

Les lots ne sont pas interchangeables contre un autre objet, ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les Participants sont informés que la vente ou l'échange de lots sont strictement interdits.

La CCI Nice Côte d'Azur ne peut être tenue pour responsable de tout incident/accident pouvant subvenir dans l'utilisation des lots. Toutes les marques ou noms de produits cités sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

Article 7 : Jeu sans obligation d'achat

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale de 0.16 euros la minute.

Les participants ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un abonnement « illimité », utilisateurs de câble ADSL...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : 20 boulevard Carabacel - CS 11259 06005 NICE CEDEX 1 France.

Les participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B (ou un R.I.P.) ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

Le remboursement des frais de demande de remboursement se fera sur la base d'une lettre simple de moins de 20 grammes affranchie au tarif économique.

Article 8 : Limitation de responsabilité

L'Organisateur ne fait que délivrer la dotation gagnée et n'a ni la qualité de fournisseur, ni de vendeur, ni de distributeur de la dotation et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à chacun de ces titres.

La participation au Jeu « #MesVacances06 » implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des

éventuels virus circulant sur le réseau. En conséquence, la CCI Nice Côte d'Azur ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

1. de la transmission et/ou de la réception de toute donnée et/ou information sur Internet ;
2. de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement/fonctionnement du Jeu ;
3. de défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication ;
4. de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée ou lot ;
5. des problèmes d'acheminement ;
6. du fonctionnement de tout logiciel ;
7. des conséquences de tout virus, bogue informatique, anomalie, défaillance technique ;
8. de tout dommage causé à l'ordinateur d'un Participant ;
9. de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Jeu ou ayant endommagé le système informatique/électronique d'un Participant ;
10. de l'indisponibilité des lots distribués dans le cadre du jeu, et des éventuels dommages directs et/ou indirects qu'ils pourraient causer.

Il est précisé que la CCI Nice Côte d'Azur ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct qui résulterait, d'une façon quelconque, d'une connexion au site développé dans le cadre de ce jeu. Il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne à « mesvacances06.fr » et sa participation au Jeu se fait sous son entière responsabilité. La CCI Nice Côte d'Azur pourra annuler tout ou partie du Jeu « #MesVacances06 » s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou de la détermination des gagnants. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des Participants du fait des fraudes éventuellement commises. Sera notamment considéré comme fraude le fait pour un Participant d'utiliser un ou des prête-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes, chaque Participant devant s'inscrire au Jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

La CCI Nice Côte d'Azur se réserve le droit pour quelque raison que ce soit, d'annuler, reporter, interrompre ou proroger le jeu ou de modifier tout ou partie des modalités du présent règlement, dans le respect de celui-ci. Si, par suite d'un cas de force majeure, d'un événement indépendant de sa volonté ou si les circonstances l'exigeaient elle était contrainte d'appliquer ce droit, sa responsabilité ne saurait être engagée.

La CCI Nice Côte d'Azur se réserve le droit d'exclure définitivement des différents jeux toute personne qui, par son comportement frauduleux, nuit au bon déroulement des jeux. De même, toute tentative d'utilisation du jeu en dehors de l'interface mise en place sur le site sera considérée comme une tentative de fraude. En outre, la décompilation du jeu, l'utilisation de script personnel ou tout autre méthode visant à contourner l'utilisation prévue du jeu dans le présent règlement sera considérée également comme une tentative de fraude et entraînera l'élimination immédiate et sans recours du joueur.

Article 9 : Données personnelles

Il est rappelé que pour participer au Jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (prénom, nom, email, portable, code postal). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution et à l'acheminement des dotations. La CCI Nice Côte d'Azur (20 bd. Carabacel -CS 11259 - 06005 NICE CEDEX 1, représentée par son Président) est responsable de ce traitement de données. La collecte des données et la participation au jeu se fait via la plateforme Internet « Socialshaker ». Les informations, relatives exclusivement aux gagnants, seront transmises aux établissements partenaires qui fournissent les dotations.

Les informations collectées lors de l'inscription des joueurs seront conservées trois (3) mois par la CCI Nice Côte d'Azur, à compter du jour de leur participation. Si le joueur accepte de rester informé(e) des activités de la CCI Nice Côte d'Azur en cochant la case prévue à cet effet, ses données seront conservées pour une durée de trois (3) ans à compter du jour de sa participation, du dernier service fourni qui lui aura été fourni ou du dernier contact émanant de sa part. Les données ainsi recueillies pourront être utilisées dans le cadre légal. En application de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux

libertés et du règlement européen sur la protection des données (2016/679) du 27 avril 2016 les joueurs disposent des droits d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données, de limitation, d'opposition au traitement et d'organisation du sort de leurs données post-mortem. L'ensemble de ces droits peuvent être exercés directement auprès du service Communication par e-mail : contact-CRM@cote-azur.cci.fr ou auprès du DPO (dpo@cote-azur.cci.fr). Le participant a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle (CNIL).

Article 10 : Litiges

Le présent règlement est soumis à la loi française. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations relatives au Jeu doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : CCI Nice Côte d'Azur Département Tourisme 20 boulevard Carabacel - CS 11259 - 06005 NICE CEDEX 1 et transmise au plus tard quinze (15) jours après la date limite de participation au Jeu. En cas de désaccord persistant sur l'application ou l'interprétation du présent règlement, et à défaut d'accord amiable, tout litige sera soumis au tribunal de Nice, auquel compétence exclusive est attribuée.